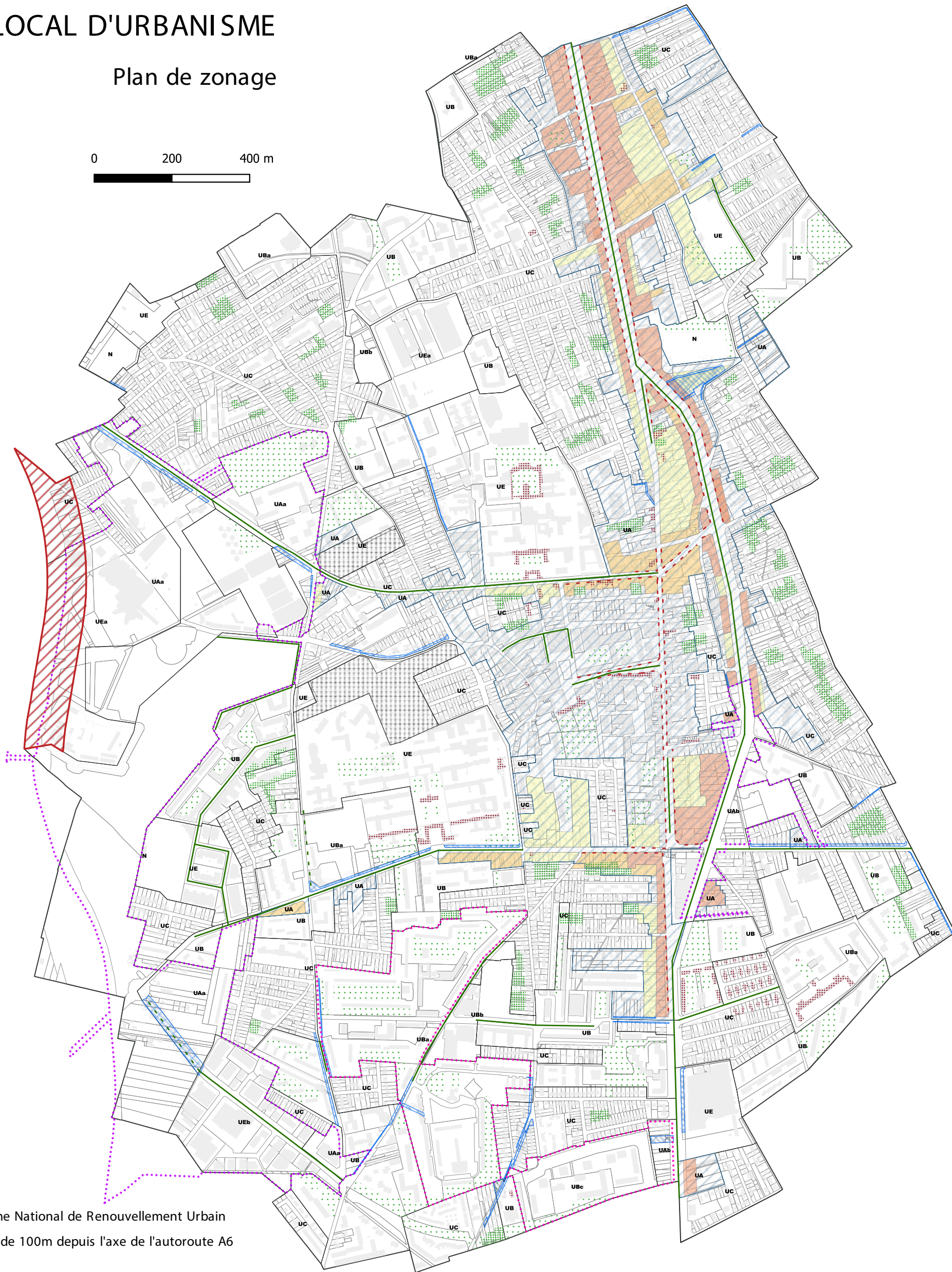


# PLAN LOCAL D'URBANISME

## Plan de zonage

0 200 400 m



- ⋯⋯⋯ Nouveau Programme National de Renouveau Urbain
- Bande de vigilance de 100m depuis l'axe de l'autoroute A6
- ⋯⋯⋯ Limite de ZAC
- Bâtiment remarquable
- Cœur d'îlot
- Parc
- Alignement d'arbres à créer
- Alignement d'arbres à protéger
- Cimetière
- Emplacement réservé
- Linéaire commercial et artisanal à protéger
- Secteur de mixité sociale

Périmètre dans lequel un dépassement de hauteur est autorisé à :

- 15m
- 18m
- 21m

### Zonage réglementaire

**Zone UA :** zone d'habitat dense caractérisée par une mixité fonctionnelle (dont les secteurs UAa et UAb en périmètre de ZAC).

**Zone UB :** zone à vocation mixte dédiée principalement aux tissus en mutation et faisant l'objet de projets urbains (dont les secteurs UBa, UBb et UBc correspondant aux secteurs de projet).

**Zone UC :** zone spécifique aux quartiers pavillonnaires, à dominante résidentielle.

**Zone UE :** zone dédiée principalement aux tissus commerciaux et artisanaux, ainsi qu'aux services publics et d'intérêt collectif (notamment les grands établissements hospitaliers) dont les secteurs UEa (secteur à dominante d'activités et de recherche, comprenant des équipements et de l'habitat pour l'hébergement de publics spécifiques liés à ces activités) et UEb (secteur couvrant le parc d'activité de l'Epi d'Or compris dans le périmètre de la ZAC Campus Grand Parc).